



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 12 décembre 2017 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 18 décembre 2017 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Élection d'un nouvel adjoint

- décidé que le nouvel adjoint prendra rang, dans l'ordre du tableau, à la suite des adjoints actuellement en poste ;
- procédé à l'élection de Monsieur Christophe Berthier

2 - Budget Primitif pour l'exercice 2018

- adopté le budget primitif de l'exercice 2018 pour le budget principal, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A – LOGEMENT – ACTION FONCIERE

3 - Rue Saint-John Perse - Réalisation d'une opération de logements - Déclassement d'une emprise foncière du domaine public communal - Cession par promesse synallagmatique de vente à la SA d'HLM Logivie

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière attenante à la rue Saint-John Perse, cadastrée section IA n°68p, d'une superficie d'environ 990 m² ;
- décidé la cession à SA d'HLM Logivie - 13 rue des Docks à Nevers - d'un tènement foncier non bâti situé rue Saint-John Perse, 6-8 rue Jean Giono et allée Marcel Aymé à Dijon, cadastré section IA n° 68p et 69, d'une superficie respective d'environ 990 m² et de 7 000 m² soit une superficie totale d'environ 7 990 m², en vue de la réalisation de l'opération de construction d'un programme immobilier de l'ordre de 40 logements répartis en 28 maisons, en accession sociale (40%) et en locatifs à loyer modéré (60%) selon les modalités ci-dessus relatées ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 110 €HT le m² de surface de plancher, autorisée dans le cadre du permis de construire devenu définitif, montant majoré le cas échéant de la taxe sur la valeur ajoutée, selon le taux en vigueur ;
- approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte administratif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

4 - Propriété située 29 boulevard Thiers – Acquisition sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

- décidé la reprise de la propriété située 29 boulevard Thiers, cadastrée section BM n°629, faisant l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, moyennant le montant de 170 785 €, après application par l'EPFL de la minoration foncière ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

B - URBANISME

5 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot Canal 1 - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) à vendre à BFC Promotion Habitat ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot Canal 1 de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;

- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

C – PATRIMOINE

6 - 67 rue du Faubourg Raines – Cession d'appartements

- décidé la cession par la Ville au profit de la société Saint Jean représentée par son co-gérant Monsieur Dibaji - 8 place Bossuet 21000 Dijon, de cinq appartements libres d'occupation, en l'état, d'une superficie Carrez totale de l'ordre de 134,64 m², lots n°4, 7, 8, 18 et 20 de la copropriété située 67 rue du Faubourg Raines, cadastrée ET n°298, moyennant le prix global de 165 000 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

7 - Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés

- décidé la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2018 ;
- décidé que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

D – ENVIRONNEMENT

8 - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – transfert de missions hors GEMAPI proches de cette compétence

- approuvé le transfert à Dijon-métropole des missions définies aux alinéas 7, 11 et 12 du chapitre 1er, article L211-7 du Code de l'environnement en complément de celles de la compétence GEMAPI, au 1er janvier 2018, impliquant une modification de ses statuts par ajout de ces missions ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A - EDUCATION

9 - Dispositif de réussite éducative - Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon – Convention

- décidé l'octroi d'une avance de trésorerie sans intérêts de 240 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2018, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative ;
- dit que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice ;

- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

10 - Fusion des périmètres scolaires des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet

- décidé la fusion des périmètres des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet ;
- scolarisé l'ensemble des élèves des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet au sein du groupe scolaire Montchapet ;
- dit que ses modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces mesures

11 - Matériel informatique des écoles - Nouveau plan d'équipement - Convention de partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale

- dans le cadre du développement des T.I.C.E décidé la passation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'Education nationale ;
- approuvé le projet de convention proposé, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

12 - Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2017- 2018 – Attribution

- décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2017-2018 :

10 bourses de 1 000 €,
 45 bourses de 750 €,
 45 bourses de 650 €,
 150 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste qui vous sera remise le jour du Conseil Municipal ;

- conditionné le versement effectif de la bourse à la production :
 - d'un certificat d'assiduité pour le premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée.
 - d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne dans l'une des associations conventionnées, au plus tard avant la rentrée universitaire suivante ;

- décidé que cette double condition pourra conduire à ne pas respecter l'ordre initial, par élimination d'un candidat ne pouvant fournir lesdits justificatifs, et à réattribuer la bourse à un(e) autre étudiant(e) dans l'ordre de la liste en fonction du quotient familial, sur la base d'un certificat signé par le Maire ou son représentant.

B – PETITE ENFANCE

13 - Contrat Enfance Jeunesse - Signature d'un contrat n°4 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2018-2021 - Décision de principe

- pris acte du fait que le Contrat Enfance Jeunesse n° 4 passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or sera soumis au Conseil Municipal dès que le schéma de développement aura pu être réalisé ;
- donné un accord de principe à l'élaboration d'un nouveau contrat afin de bénéficier d'un acompte à valoir sur la prestation de service prévue pour l'année 2018 et autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

14 - Délégation de service public des multi-accueils Junot et Roosevelt - Prorogation - Avenant n°1

- décidé de proroger l'actuel contrat avec la Fédération Léo Lagrange jusqu'au 28 mai 2018 ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif.

15 - Multi-accueil Petite enfance Roosevelt - centre de consultations du service de la Protection Maternelle Infantile - Mise à disposition de locaux au bénéfice du Département de la Côte d'Or – Convention

- décidé de prolonger la mise à la disposition de locaux au sein du multi-accueil petite enfance Roosevelt au bénéfice du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement d'un centre de consultations du service de la Protection Maternelle et Infantile jusqu'au 31 décembre 2021 dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et le Département de la Côte d'Or, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

C - SPORTS

16 - Associations JDA Dijon Bourgogne, Cercle Dijon Bourgogne, Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijon Côte d'Or - Missions d'intérêt général - Année 2018 - Subventions de fonctionnement - conventions de financement

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2018, de 100 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 30 000 € à l'association Cercle Dijon Bourgogne, de 58 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, de 95 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, et de 78 000 € à l'association Stade Dijon Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;

- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

17 - Gymnase Marcelle Pardé – réfection du sol de l'aire de jeux et Piscine de la Fontaine d'Ouche – Travaux d'efficacité énergétique – Demandes de subventions

- approuvé les projets exposés dans la présente délibération ;
- arrêté le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération ;
- validé les plans de financement ;
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des opérations, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Côte d'Or , de la Région Bourgogne-Franche-Comté et, pour les travaux envisagés à la piscine de la Fontaine d'Ouche , de la Région Bourgogne Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 au titre de l'Axe 5 « pour un développement durable » Objectif Spécifique 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » ;
- dit que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits prévus au budget primitif 2017 et au budget primitif 2018 sous réserve de leur inscription ;
- accepté que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

18 - Stade des Bourroches - Travaux d'aménagement de locaux à usage de vestiaires - Attribution d'une subvention d'investissement - convention de financement tripartite Ville de Dijon - SNCF - Union Sportive des Cheminots Dijonnais

- décidé d'accorder dans ce cadre, à la SNCF, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 300 000 € ;
- approuvé le projet de convention de financement annexé au présent rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

19 - Cité internationale de la gastronomie et du vin – Équipements scénographiques – Financement – Participation de la Ville

- approuvé le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et l'Association constitutif du projet de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;
- approuvé la participation de la Ville au financement de l'équipement scénographique du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin par le biais d'une subvention d'un montant total de 1 750 000 euros conformément à la fiche-action 2.3 du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

20 - « Dijon vu par... » - Édition 2018 - Choix de l'artiste

- décidé la participation de Monsieur Patrick Carlier à l'édition 2018 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- décidé l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

21 - Régies personnalisée de La Vapeur et de l'Opéra de Dijon - Convention de gestion - Fonctionnement et investissement 2018 - Subventions de la Ville

- décidé, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2018 de 700 000 € à la régie personnalisée de La Vapeur et de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- approuvé le projet de convention de gestion à passer entre la Ville et La Vapeur ainsi que l'avenant n° 2 à la convention de financement n°15-630 du 8 décembre 2015 et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- décidé d'attribuer une subvention d'investissement complémentaire d'un montant 225 355 à la régie personnalisée de La Vapeur sur les crédits inscrits au budget primitif 2017 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

22 - Musées : mise à disposition d'un local au Centre Hospitalier La Chartreuse

- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Centre Hospitalier la Chartreuse, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention.

B - COMMERCE

23 - Fête foraine de la foire gastronomique - halles et marchés - fixation des tarifs et droits de place - année 2018 - exploitation du Parc des Expositions et des Congrès - Approbation des tarifs 2018

- approuvé les tarifs et droits de place applicables à compter du 1er janvier 2018 pour la fête foraine de la foire gastronomique et les halles et marchés ;
- approuvé l'augmentation de 1 % des tarifs de location des salles et halls du Parc des Expositions et Congrès de Dijon au titre de l'année 2018 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

24 - Ouvertures dominicales 2018

- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 14 janvier, 1er juillet, 9 septembre, 16 décembre, 23 décembre 2018 de détail hors branche automobile ;
- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018 pour la branche automobile.

IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

25 - Conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et les avenants à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé à signer les conventions et avenants aux conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

V- finances - administration générale et personnel

A – FINANCES

26 - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 64 922,12 €, au titre des produits irrécouvrables.

27 - Autorisations de programme et d'engagement - Musée des Beaux-Arts et Gestion connectée de l'espace public

- approuvé la révision de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;

- approuvé la création d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement pour l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public ;
- approuvé les plans de financement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement pour l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

28 - Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2018

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

29 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2016 et budget 2017 - Information du Conseil Municipal

- donné acte de la communication relative au compte financier 2016 et au budget 2017 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

30 - Télétransmission des documents budgétaires – Avenant n° 2 à la convention du 28 décembre 2010 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

- autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention du 28 décembre 2010 relatif à la transmission au représentant de l'Etat des documents budgétaires par voie électronique ;
- autorisé la signature de toute autre acte qui serait nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

B - PERSONNEL

31 - Temps de travail des agents des services de la Ville de Dijon

- fixé la durée annuelle du travail à 1 607 heures à compter du 1er janvier 2018 dans les services de la Ville de Dijon ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes à intervenir pour application de cette décision.

32 - Démarche de résorption de l'emploi précaire

- approuvé le plan de déprécarisation tel que défini dans le rapport ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

33 - Gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte Contre les Discriminations - Convention passée entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or – Renouvellement

- décidé de confier à nouveau à la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or, la gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte contre les Discriminations (AMACOD), pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ;
- approuvé le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications, d'y apporter un avenant lors de l'obtention du Label Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes délivré par AFNOR certification prévu vers mars 2018 ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

34 - Rapport des délégations du Maire

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions et avenants (37)
- conversion de concession de tombe (2)
- droits divers (3)

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

- règlements de frais et honoraires (17)
- actions en justice (4)

VOEUX ET QUESTIONS ORALES